



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 9351

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'utilisation des radars fixes et la nécessité de développer les dispositifs d'information et de prévention permettant de réellement sécuriser le réseau routier et autoroutier français. Constatant l'efficacité des radars pour la détection des excès de vitesse, il se demande en conséquence s'il ne serait pas possible d'introduire, sur les portions de routes les plus dangereuses, des dispositifs de signalisation et d'avertisseurs, détectant des comportements anormaux (changement de file intempestif, vitesse inadaptée, circulation à contresens sur bretelles d'accès, etc.). Il le remercie de bien vouloir lui donner son sentiment sur le sujet.

Texte de la réponse

La détection des comportements à risque des usagers de la route est un volet important de la politique de lutte contre l'insécurité routière. L'utilisation de dispositifs dynamiques permettant de détecter ces comportements fait l'objet d'études et certains dispositifs sont actuellement expérimentés. Différents dispositifs sont par exemple testés sur plusieurs sites afin de détecter la circulation des véhicules à contresens et d'alerter les contrevenants. Des systèmes de contrôle des interdistances entre véhicules dans les tunnels monovoie sont également en cours d'expérimentation. Plus complexe, le contrôle des comportements à risque sur les chaussées à voies multiples fait actuellement l'objet d'études de faisabilité.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9351

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2007, page 6824

Réponse publiée le : 18 novembre 2008, page 10039